COMPTEURS LINKY - LE VIOL DE LA VIE PRIVÉE !

Category: Fourniture d'éléctricité
Tag: Scandale

On tente de nous convaincre que nos compteurs électriques sont bons pour la casse...

La facture de 8 milliards d'euros qui se profile à l'horizon n'est pas acceptable. On pourra aussi savoir à quelle heure vous prenez vos douches ! Vous devrez en plus payer pour savoir combien vous allez économiser mais dans un futur lointain !

Nancy, le 15/11/2019 :

Nous avons interrogé ENEDIS sur la gestion de nos données personnelles dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Avec la réponse à notre demande, nous avons reçu un imprimé pour la gestion de nos données personnelles qu'il est possible de compléter et de renvoyer à ENEDIS à Paris. Nous le publions ci-dessous :

La gestion des données du compteur LINKY

Vous allez découvrir que le compteur collecte nos données personnelles toutes les 60 minutes. Cela présente un grand intérêt pour connaitre nos habitudes et notre mode de consommation de l'électricité. Nous restons toujours opposés à cette collecte d'informations. Il s'agit bien d'une intrusion dans notre vie privée. En outre, cela peut permettre de facturer l'énergie par tranches horaires.

Vous pouvez vous opposer à cette possibilité encochant la dernière case. Vous pouvez aussi demander le relevé de vos consommations et des données collectées par ENEDIS vous concernant.

Nous avons aussi relevé qu'il n'y a pas de place pour la date. Nous vous conseillons de l'ajouter.

Avant d'envoyer ce document, faites une copie. Vous pouvez diffuser ce document librement. Il s'agit d'un droit accordé aux consommateurs. Cela empêchera ENEDIS de disposer de nos données. Il sera collecté des informations globales ne permettant pas d'en tirer des conséquences.

Pour une parfaite information, nous publions dans le lien ci-dessous le règlement européen :

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679

Nancy, le 04/09/2019

Nous constatons un changement qui nous étonne. Nous avons quitté EDF en février 2019. Depuis cette date, nous avons constaté une diminution considérable de notre surconsommation. Nous relevons notre consommation deux fois par jour...

Nos courriers demandent des explications sur cette évolution que rien n'explique. Les réponses ont assez surprenantes. Il a été évoqué comme hypothèse que nos appareils consommaient de l'énergie à leur insu...

Par ailleurs, nous publions ci-dessous une réponse ministérielle sur le sujet. Elle contient beaucoup d'informations.

http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-9170QE.htm

Nancy, le 14/06/2018

Nous avons appris par un SMS reçu aujourd'hui que le témoignage annoncé dans les journaux télé d'une victime des surfacturations et l'intervention de l'ADC LORRAINE ne seraient pas dans le reportage suite une réduction de la durée.
Cela ne change rien sur les conseils données le 9 juin. Nous regrettons vivement cette situation. Mais cela ne changera rien pour ENEDIS...

Nancy, le 09/06/2018

L'ADC LORRAINE sera dans l'enquête d'ENVOYE SPECIAL dédiée au compteur LINKY qui sera diffusée le jeudi 14 juin 2018 ! Si vous souhaitez nous contacter pour des factures en délire, vous pouvez nous joindre à l'adresse linky@adc54.fr
Nous vous demandons de nous adresser PAR COURRIER uniquement les documents indiqués ci-dessous à l'adresse suivante :

ADC LORRAINE
3 Rue Guerrier de Dumast
54000 NANCY

- La copie des factures recto verso avant et après la pose du compteur. Si cela est possible, il faut remontrer 1 à deux ans AVANT la pose du linky
- Une photo datée du compteur (journal du jour avec la date apparente et le compteur)
- Un courrier où vous détaillerez l'installation électrique et les changements intervenus depuis la pose du compteur
- En cas de contestation de la facture, il nous faut la copie des courriers envoyés et la réponse

reçue.

Après étude, nous pourrons intervenir auprès d'ENEDIS si besoin. Il vous sera simplement demandé d'être adhérent. Le prix est de 47 € avec l'abonnement à la revue trimestrielle. Vous trouverez un exemplaire de notre revue ci-dessous :

La revue ANTIPAC n° 142

Vous pouvez la réaliser avec le lien : adhésion ou ré adhésion par ADC LORRAINE

Pour finir cette chronique, la fiche de Wikipedia nous parait intéressante. Elle montre bien la complexité de la situation. La partie juridique dans "controverses" est très riche. Linky Les factures en délire ne sont pas évoquées mais nous avons assez de dossiers pour savoir que c'est un point sensible.

Pour finir cette rubrique,le journal "la dépêche du midi" donne une information intéressante pour la mesure d'émission du linky. Nous publions l'article : Linky : vous pouvez faire mesurer gratuitement les ondes émises par votre compteur

Vous trouverez le lien vers les questionnaire à compléter et à renvoyer : Demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques

Nancy, le 30/03/2018

Depuis 2012, la CNIL avait attiré l'attention des consommateurs sur le risque du viol des données personnelles.

Nous publions un communiqué de cet organisme de contrôle qui met en demeure DIRECT ENERGIE de demander le consentement de ses clients pour récupérer les données fines de consommation :

DIRECT ENERGIE : mise en demeure pour une absence de consentement concernant les données issues du compteur communicant LINKY
La société a trois mois pour se mettre en conformité.

Pour finir cette actualité, nous avons toujours des soucis de consommation très largement supérieure avec ce compteur. Nous atteignons des sommets ! Si vous avez constaté une hausse non justifiée après cet hiver très doux, contactez nous à l'adresse contact@adcfrance.fr

Nancy, le 15/11/2017

Nous constatons, à la lecture de notre facture, que la consommation facturée a été estimée et à un niveau exceptionnel compte tenu du mois d'octobre que nous venons de vivre ! Le compteur communiquant est décidément peu facile à relever... Les personnes qui se déplaçaient faisaient, elles, un vrai travail de relève...
Il n'en reste pas moins que nous continuons à être intéressés par vos factures si vous constatez une hausse sensible ! Cette recherche est permanente.

Nancy, le 10/09/2017

Nous continuons toujours à procéder à l'examen des factures émises depuis l'installation des compteurs linky. Le dossier que nous venons d'examiner nous a amené à constater deux anomalies importantes :

- La consommation a été multiplié par 4 dans la période hivernale sans raison !
- La facture d'aout a été établie sur une consommation estimée !!!! Cela sert à qui un compteur dit "communicant" s'il ne communique rien ? Par contre l'estimation est fausse et en faveur du fournisseur d'énergie !

Plus que jamais vérifiez vos factures et en cas de hausse importante, contactez nous ! Nous vous indiquerons quelle belle lettre est à envoyer. Adresse : contact@adcfrance.fr

Nancy, le 2 juillet 2017

Un de nos adhérents a manifesté son opposition par écrit à ENEDIS.

Nous publions la réponse car la menace est très claire et sera appliquée : la lettre d'ENEDIS

Nous avons surligné le passage important page 2... Cette lettre a été envoyée suite à un refus écrit. Il sera possible à notre sens de contester ces frais. Il appartiendra à la société de prouver que le remplacement qui n'a pas été fait, relève du refus et non d'empêchements de bonne foi. Par ailleurs, sauf erreur de notre part, il existe le système d'auto relève que l'on peut envoyer soit par courrier soit sur le site de la société. Il n' y a donc aucune obligation de faire "la relève à pied". Nous ne sommes pas à la disposition de cette société. Notre combat sur la hausse de notre consommation continue.

Si vous avez constaté une hausse importante de vos factures suite à au remplacement du compteur, contactez nous à l'adresse suivante :
contact@adcfrance.fr.

Nancy, le 8 mai 2017

Un de nos adhérents nous a envoyé le bulletin municipal de Malzeville. Il contient deux pages d'explications sur le compteur que peu de gens veulent. Nous publions cet article qui est le résultat d'une réunion publique où étaient présentes 300 personnes ! Le bulletin municipal de Malzeville - mai 2017

Nous remercions M. Le maire de Malzeville de son autorisation à reprendre cet article.

Nancy, le 1er mai 2017

Vous avez découvert par un article paru ce jour sur le site de l'EST REPUBLICAIN nos déboires avec le compteur LINKY.

Si vous ne l'avez pas lu, vous allez le découvrir ! Linky : la consommation d'énergie qui dérape ?

Nous avons déjà envoyé un courrier le 4 avril qui n'a pas semblé intéresser ENEDIS / ErDF...
Mais la note de service publiée par l'EST REPUBLICAIN nous a interpellé et nous avons préparé un article spécial qui est publié sur ce site dans la rubrique "inepties". Vous allez découvrir les conseils donnés aux installateurs qui doivent poser ces "choses" ! Ce document est très intéressant.

Il montre bien la ferme résolution de la société et nos conseils :
ENEDIS / ErDF : Les conseils donnés pour la pose des compteurs en cas de refus des consommateurs !

Par ailleurs, vous trouverez dans cette page comment participer à notre enquête sur les consommations enregistrées par ce compteur. 43 % de hausse moyenne avec des pics de plus de 220 % en 4 mois ??? Nous sommes par contre surpris que notre consommation retombe à 20 kWh entre le 8 mars et le 25 avril.

Nancy, le 08/04/2017

La grande enquête de l'ADC LORRAINE. Notre association effectue une enquête sur les conséquences de l'installation des compteurs LINKY. Nous souhaitons savoir si vous avez constaté des hausses importantes de votre consommation électrique depuis son installation.Vous allez trouver ci-dessous un fichier en PDF très facile à remplir. Il concerne les compteurs classiques.

Le questionnaire portant sur la consommation des compteurs LINKY

Pour les consommateurs qui ont un contrat qui prévoit les Heures Pleines / Heures Creuses, vous avez un autre tableau ci-dessous.

Le tableau des consommations des compteurs HP - HC

Ces deux tableaux sont regroupés en un seul en format Excel. lorsque vous aurez cliqué sur le lien, une fenêtre va apparaître. Cliquez sur "enregistrer" le fichier va s'installer sur votre disque dur. Il faut ensuite lui donner une fin qui soit .xls Vous faites clic droit de la souris, choisissez "renommer et ajoutez à la fin du nom du fichier .xls Vous aurez ainsi accès aux formules. L'évolution des consommations en format Excel Le nombre de lignes prévues devraient suffire. La durée idéale pour cette recherche est de deux ou trois ans avant le compteur LINKY. Il faut prendre toutes les factures que vous avez avant l'installation du LINKY et celles reçues depuis qu'il est présent. Vous indiquez sur le tableau dans la colonne date la date de la facture en ne retenant pour la période avant LINKY que celles qui indiquent la consommation réelle. Les colonnes sur les factures sont en gris foncé.

Pour les deux compteurs :

- Vous mettez l'ancien et le nouveau index dans la colonne prévue.
- Pour le nombre de jours vous comptez le nombre de jours réels.

- Vous divisez ensuite la puissance consommée par le nombre de jours que vous indiquez dans la dernière colonne.

Si vous avez un écart important, contactez nous rapidement à l'adresse mail suivante contact@adcfrance.fr

Par ailleurs, si vous avez été victime de surtension, vous pouvez nous le signaler et surtout que vous a proposé ErDF /ENEDIS. Nous souhaitons vérifier comment fonctionne cet appareil.

Attention !

Il faut intégrer deux motifs dans cette évolution. Si vous avez installé des appareils gourmands depuis l'installation du compteur LINKY, l'explication de la hausse est peut-être là. A contrario, si vous avez fait des travaux d'économies d'énergie, cela augmente bien sur la discordance que vous pourriez constater. Pensez à nous indiquer si la situation a changé sur ces deux points. Vous trouverez ci-dessous un tutoriel qui vous donne ces mêmes informations mais sous une autre présentation. Vous pouvez le diffuser largement.

Le tutoriel pour les renseignements à apporter sur les tableaux de la consommation de votre compteur électrique.

Quand il sera complété, vous pouvez nous le renvoyer soit par courrier à l'adresse suivante :

ADC LORRAINE,
3 Rue Guerrier de Dumast,
54000 NANCY
soit par mail à l'adresse indiquée dans cette page.

Nous pourrons vous aider à vous défendre en vous fournissant une belle lettre ! Notre seule demande sera que vous soyez adhérent car nous aurons besoin de soutien pour éventuellement agir. Le prix est de 35 € ou 47 € avec l'abonnement à notre revue. Nous publions un n° ci-dessous :

ANTIPAC 137

Vous trouverez le lien qui permet de le faire : adhésion ou ré adhésion par ADC LORRAINE

Vous trouverez ci-dessous les motifs de notre opposition à cette chose qui ne sert à rien sauf à supprimer 5000 emplois... La cerise sur le gâteau ? Il semble que les compteurs "intelligents" de l'eau consommée soient également source de soucis... Si tel est le cas, une page spéciale sera créée.

Nancy, le 29/09/2016

L'installation des compteurs a commencé. Certains consommateurs ont eu des surprises ! L'article paru dans 60 millions de consommateurs est intéressant. Nous le publions ci-dessous. Si vous êtes concernés par ce phénomène, contactez nous.

Nous vous donnerons les informations utiles pour agir : Quand Linky allume nos lampes de chevet

Nancy, le 03/12/2015

La bestiole arrive... Nous restons plus que jamais réservés sur cette nouveauté. La donne n'a pas changé...

- On pourra entrer chez vous et voir votre mode de vie
- Le risque d'avoir des augmentations de puissance du compteur est réel. Nos compteurs actuels ne permettent pas de limiter la puissance à exactement celle indiquée sur le contrat. C'est fini ! Si vous dépassez un peu, hop vous serez obligé de passer à la gamme supérieure plus chère !
- Le compteur va permettre de faire des tarifs horaires par tranche horaire ! Cette possibilité peut ouvrir des horizons et booster le chiffre d'affaire.
- Le releveur de compteur étant devenu inutile, on va supprimer à minima 5000 emplois... On va nous rétorquer que la fabrication de ces appareils créée des emplois.. Certes mais outre que cela ne sera pas dans les mêmes endroits, que deviendront ces personnes une fois les compteurs fabriqués ???
- On nous vante les économies qui seront réalisées... Certes mais qui va voir son compteur tous les jours ??? Comment font les gens qui n'ont pas Internet ???

La belle prose d'ErDF ne change rien au problème. Que faire ? Les compteurs ne vous appartiennent pas. Il est évident que les compteurs à l'extérieur seront changés sans souci. Mais relevez bien l'index AVANT le changement.... Il arrive parfois que des erreurs d'index génèrent des factures étonnantes. Pour ceux à l'intérieur des logements, ErDF aura besoin de votre accord pour entrer chez vous.

Surtout n'achetez pas les gadgets qui vont fleurir pour mesurer votre consommation électrique. Le cout de ces objets n'est pas forcément anodin. Il faudra du temps pour amortir l'achat !Il reste deux points importants qui ne sont pas évoqués dans le courrier. Qui aura accès à ces données et quelle garantie a-t-on sur la sécurisation informatique de ces données quand on voit les capacités des hackers... Nous avons toujours été plus que réticents à ce soi disant progrès...

Nancy, le 06/01/2015

Nous publions un article paru dans un journal de Montréal.
Il semble que l'utilisation de ces compteurs ne règle pas tout et en particulier le montant des factures. Facturation en folie

Nancy, le 30/09/2014

La CNIL vient de rendre un avis sur les compteurs LINKY dits "intelligents" que nous publions ci-dessous :

Protéger les données personnelles, accompagner l'innovation, préserver les libertés individuelles

Nous restons fondamentalement hostiles à ces soi disant progrès... Le dossier que vous allez découvrir va vous permettre de découvrir pourquoi...

Nancy, le 09/07/2013

Nous sommes toujours aussi résolument opposés à ces compteurs. Au rythme où cela va, on ne travaillera bientôt plus que pour les fournisseurs d'énergie... Les retombées sont plus qu'illusoires sauf pour ErDF....

Nancy, le 03/02/2013

La CNIL a rendu avis important sur le sujet des compteurs linky. Les réserves émises rejoignent nos préoccupations. Ce document est important car il conforte le risque de viol de la vie privée des consommateurs.

Vous trouverez dans les liens ci-dessous :

- Le communiqué de presse du 24 janvier 2013 : Le communiqué de presse de la CNIL DU 24 janvier 2013
- La recommandation n° 2012-404 du 15 novembre 2012 : La recommandation 2012-404 de la CNIL du 15 novembre 2012

Nos craintes ne sont pas utopistes... Nous espérons vivement que les demandes de la CNIL soient bien respectées. En tout état de cause, nous serons particulièrement attentifs aux dérives commerciales qui apparaîtraient...

Nancy, le 01/10/2011

Le gouvernement a décidé d'imposer les compteurs LINKY. Les consommateurs sont une fois de plus victimes ! Après la hausse de 30 % de l'électricité d'ici 2015, on peut raisonnablement estimer le coût du réseau nécessaire à ces compteurs stupides à 2 € par mois pendant 10 ans !!! La directive européenne prévoyait 80 % des compteurs remplacés d'ici 2020 !
Nous sommes plus que jamais hostiles à ces choses qui vont violer notre vie privée. Mais vous ne pouvez pas vous opposer au remplacement car ces compteurs ne vous appartiennent pas et le changement sera gratuit.

Au vu des résultats des expérimentations, les consommateurs ne sont pas sortis de l'auberge... Décidément, la libéralisation du marché de l'énergie est vraiment une très mauvaise idée ! Le pire est à venir. On a commencé l'expérimentation des compteurs"intelligents" de gaz et on envisage aussi ce système pour l'eau ! Vie privée ? Cette notion essentielle de nos droits de citoyens s'estompe au fur et à mesure des soi-disant progrès... Nous vous laissons imaginer ce que donnera le cumul de ces trois compteurs comme informations...

Nancy, le 03/06/2011

La CUGN vient de signer un protocole avec ErDF pour le développement des compteurs LINKY que vous trouverez ci-dessous.

Le protocole CUGN - ErDF du 15/04/2011 !

Nous mettons également en ligne la délibération du 15/04/2011 publiée le 18/04/2011.

La délibération du 15-04-2011

Nous restons totalement opposés à ce compteur "stupide" qui ne donne des informations que dans un sens ! Nous réitérons notre totale opposition à cet appareil qui va devenir un espion de notre vie privée sans aucun bénéfice pour le consommateur ! Outre le prix à payer pendant dix ans, vous devrez acheter un boitier qui vaut 50 € pour lire les économies que vous pourriez faire !!!

Par contre, on a oublié de dire que le marché mondial représente des centaines de millions de compteurs. Il faut donc aller à marche forcée pour l'installation afin d'être à la pointe de ce nouveau marché... Nous vous demandons de refuser de participer à toute expérience proposée et de boycotter toute offre d'ErDF ou de la CUGN sur ce compteur stupide.

Il est à noter que la phase une de cet accord prévoit la transmission des données recueillies par la CUGN à ErDF. Si les consommateurs boycottent cette phase, pas de données ! Pour le coup, ErDF ne pourra pas disposer d'informations justifiant la pose de ces compteurs ! En un mot, résistez !

Nancy, le 17/11/2010

Le summum n'est pas loin d'être atteint... Vous allez payer pour un compteur intelligent qui ne le sera pas pour vous ! Selon une note interne de l'ADEME, les compteurs LINKY installés ne permettront pas de savoir l'économie réalisée par le consommateur. Ils ne seront intéressants que pour ErDF mais c'est quand même nous qui devrons payer l'installation du réseau ! Cela va surtout permettre d'augmenter les bénéficies des actionnaires par la suppression de nombreux postes de travail...

Nous joignons ci-dessous l'article paru dans libération.fr Les doutes sur le compteur LINKY

Plus que jamais, nous sommes totalement opposés à ce "truc"

Nancy, le 09/11/2010

Le site energie2007.fr soulève un problème intéressant... Il paraît que cette chose a vocation à nous aider à mieux consommer l'énergie. Oui mais comment faire quand le compteur n'est pas à l'intérieur des maisons ?

Vous achèterez un machin qui permettra de savoir ! Compteur LINKY : Le prix des économies !

Le prix pourrait être de 50 € ! On ajoute l'arnaque du paiement de la création du réseau qui a

commencé à 1 € par mois pendant dix ans (!) et dont on peut penser qu'à minima, il sera de 2 voir selon certaines sources 4 € par mois pendant 10 ans ! Par une chance que seul un miracle peut justifier, la pose des compteur sera gratuite ! Quelle chance !!! Avant que l'on ait fait UN CENTIME d'économies, quelques décennies se seront écoulées... On se moque des consommateurs ! Plus que jamais, refusez toute tentative d'installation à titre expérimental !

L'inertie des consommateurs a déjà fait plier deux fois l'Etat depuis 2007 ! Mais les profits de ces sociétés auront grassement progressé sur notre dos...y compris pour les fabricants de ces gadgets.

Nancy, le 08/10/2010

Cette page a vocation à s'enrichir de nombreux ajouts... LE COMBAT COMMENCE ! Alors que des discussions avaient lieu pour un gestion minimale de ces compteurs intelligents surtout pour ErDF, le gouvernement a passé en force un décret qui fixe dés maintenant l'installation de 35 millions de compteurs !!!! Le décret scélérat :

Décret 2010-1022 - COMPTEURS INTELLIGENTS (?)

Cette chose sera obligatoire pour toutes les maisons neuves au 01/01/2012 par exemple. Pour les autres logements, le calendrier est simple :

- 50 % en basse tension au 31/12/2014
- 95 % en basse tension au 31/12/2016

Cela commencera dés janvier 2011 alors que TOURS est un FIASCO TOTAL ! Il est très curieux de noter que l'année 2011 semble en parenthèse dans le décret comme si on se réservait une année blanche... On se moque des consommateurs... BIG BROTHER va rentrer chez vous ! Vous prendrez bien une analyse de la CNIL du 05/08/2010 :

Quelles seront les informations collectées par ces compteurs ?

Les compteurs intelligents collecteront des informations concernant la consommation d'énergie du logement. Ces informations seront très précises, et seront transmises régulièrement, toutes les 10 à 30 minutes, via un réseau dédié. Cela peut permettre de déduire des informations très personnelles sur les habitudes des usagers. A qui ces informations seront-elles transmises et pourquoi ?

Ces informations seront transmises par les compteurs au distributeur du réseau d'énergie, c'est-à-dire à l'organisme en charge de la gestion et de l'entretien du réseau physique de distribution d'énergie (ex : ERDF pour l'électricité). Ce distributeur les transmettra ensuite aux fournisseurs d'énergie, qui s'en serviront pour facturer leurs clients, et pour leur proposer l'offre tarifaire la plus adaptée à leur consommation. Ils s'en serviront aussi pour prévoir l'énergie qui sera consommée, afin d'adapter leur capacité de production le plus précisément possible. En effet, l'énergie électrique ne peut pas être stockée. Cette information leur est donc très utile car elle permet de faire des

économies et de moins polluer.

Quels sont les risques de traçage des usagers ?

Les informations de consommation d'énergie transmises par les compteurs sont très détaillées et permettent de savoir beaucoup de choses sur les occupants d'une habitation, comme leur horaire de réveil, le moment où ils prennent une douche ou bien quand ils utilisent certains appareils (four, bouilloire, toaster…) Les distributeurs d'énergie devront donc apporter des garanties sérieuses sur la sécurisation de ces données et leur confidentialité. Le décret ne contient pas un mot de ce problème... Vous ne regarderez plus de la même façon votre grille pain... Il pourra dire combien de personnes ont pris leur petit déjeuner...et à quelle heure à EDF et consorts ! Normal puisqu'il fallait faire plaisir à ces messieurs et dames de l'énergie... Mais tant va la cruche à l'eau...

Nous allons continuer cette visite très approfondie de ce texte et des conditions de son application mais dés à présent, nous vous confirmons notre souhait qu'un boycott de cette chose soit réalisé. Cela paraît être un minima. On doit pouvoir faire mieux pour empêcher l'installation en force... Nous vous tiendrons informés par tous les moyens à notre disposition.

Cordialement,
Le service juridique

Nancy, le 18/09/2010

Au titre d'une directive européenne n° 2009/72, on tente de nous imposer un "truc" qu'il faut boycotter. Le coût sera à notre charge (2 € par mois pendant 10 ans !) avec une possibilité de nous surveiller même à l'intérieur de nos maisons !!! L'annexe 1 de ce texte est reproduite ci-dessous. Tout DOIT ÊTRE GRATUIT et rien ne peut commencer avant le 04/09/2012...sous réserve que les tests soient positifs à 80 %

DIRECTIVE 2009/72 : MESURES RELATIVES À LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Nous sommes donc particulièrement surpris qu'au nom de l'environnement, on tente une fois de plus de nous tromper. Deux lettres dont une en AR pour exiger des explications sont restées sans suite à ce jour... Faut-il que les questions soient bonnes pour avoir un silence de plomb... Mais vu les pratiques de GrDF sur les factures, est-ce si surprenant ?

En tout état de cause, refusez toute participation à cette chose... Les salariés qui seront encore une fois victimes de cette évolution... Quand nous n'aurons plus que des robots, qui va consommer ? Plus les salariés car ils pointeront au chômage... Le progrès avance sous une forme qui nous déplaît très fortement...